

COMMUNIQUE DE PRESSE

La FHF renforce ses partenariats autour de la responsabilité populationnelle pour favoriser la résilience du système de santé français

La FHF s'associe à la Fédération nationale des Observatoires régionaux de la santé et au Docteur Katharina JANUS (PDG de Center for Healthcare Management et ENJOY STRATEGY) afin de poursuivre la mise en œuvre du principe de responsabilité populationnelle, inscrit dans la loi¹. Les engagements pris en faveur de cette approche transformative, inspirée du fonctionnement des meilleurs systèmes de santé au monde, ont pour objectif de renforcer et de rendre plus résilient le système de santé français.

Dans l'optique de tirer des enseignements utiles à l'ensemble de la communauté hospitalière, la Fédération hospitalière de France a **lancé une étude avec le Pr. Katharina Janus, Professeur à Columbia University et PDG du Center for Healthcare Management**. Forte d'une longue expérience de travail et d'étude auprès de systèmes de santé aux Etats-Unis, en Chine et en Europe, le Pr. Janus s'appuiera sur **l'expérience accumulée par les cinq territoires « pionniers de la responsabilité populationnelle »**, qui déploient depuis maintenant deux ans cette approche sur les populations atteintes ou à risque de diabète de type 2 ou d'insuffisance cardiaque. **L'objectif de la mission est de produire, à destination de l'ensemble de la communauté hospitalière, un livre blanc sur la gouvernance, les compétences, les ressources et les besoins de management.**

Le modèle de responsabilité populationnelle repose sur l'élaboration, par l'ensemble des acteurs de santé d'un territoire, de programmes d'action partagés allant de la prévention jusqu'à la prise en charge des patients complexe. **Il vise un objectif d'excellence clinique, par la mise en œuvre systématique des meilleures pratiques correspondant aux besoins d'une personne, impliquant de nombreuses innovations.**

Ce modèle est **déjà déployé dans cinq territoires pionniers** :Aube-Sézannais, Cornouaille, Deux-Sèvres, Douaisis, Haute-Saône.**Au-delà, la FHF a souhaité s'associer avec la Fédération nationale des Observatoires régionaux de la santé.** À court terme, il s'agira de produire, à destination des acteurs de santé des territoires pionniers, **un ensemble d'indicateurs afin de caractériser l'état de santé des populations, ses déterminants et les ressources de ces territoires.** À moyen terme, **la synergie entre les équipes de la FHF et de la FNORS, pourra permettre la déclinaison et la mise à disposition des indicateurs sélectionnés, à l'ensemble des Groupements hospitaliers de territoire** qui souhaiteraient se lancer dans une démarche de responsabilité populationnelle.

Le Dr. David LAPLANCHE, responsable du Pôle Territorial Santé Publique et Performance des Hôpitaux Champagne Sud réagit : *« le partenariat de la FNORS est une opportunité pour les groupements hospitaliers de territoire, l'apport des données des ORS compléteront celles de la FHF. Les professionnels pourront ainsi appréhender les problématiques locales sous toutes les dimensions pour proposer les stratégies de prise en charge et de coordination les plus adaptées à leur situation ».*

Contacts presse :

FHF – a.brood@fhf.fr

Havas – communicationfhf@havas.com

¹ La responsabilité populationnelle implique que « *L'ensemble des acteurs de santé d'un territoire est responsable de l'amélioration de la santé de la population de ce territoire ainsi que de la prise en charge optimale des patients de ce territoire.* » - Article L. 1434-10 du Code de la santé publique